

2008/8644 - Dans le cadre d'une contribution de la Ville de Lyon au volet hivernal du Plan d'Action Renforcé en faveur des Sans Abri, attribution d'une subvention de 90 000 € à l'Association Habitat et Humanisme Rhône (siège : 9, rue Mathieu Varille - 69007 Lyon), pour la gestion d'une structure d'hébergement à la capacité d'accueil renforcée (Direction de l'Action Sociale -) (BMO du 31/12/2007, p. 2430)

Rapporteur : Mme GUILLAUME Sylvie

Mme GUILLAUME Sylvie, rapporteur : Monsieur le Maire, un mot parce que ce dossier s'inscrit dans le renforcement hivernal du PARSA. Comme vous le savez sans doute, ces dernières années il y a eu dans notre agglomération, mais surtout dans notre ville, une augmentation importante du nombre de places permanentes et saisonnières, puisque nous sommes passés depuis l'hiver 2003-2004, de 777 places, à 1357 places cette année. Le PARSA, Plan d'Accueil Renforcé des Sans Abri, a permis la pérennisation de places en centres d'hébergement d'urgence, la stabilisation de certaines places, ainsi que la transformation d'autres en CHRS, ainsi que la création de quelques places en maisons relais.

Je dis cela puisque ce volet hivernal permet un renforcement temporaire, à la fois du nombre de places et de moyens. Ce sont 110 places qui ont été créées pendant cet hiver et c'est dans ce cadre que la Ville de Lyon a répondu à la demande d'Habitat et Humanisme pour ces 24 places supplémentaires, dans une démarche plus générale d'offre de services de notre collectivité auprès de l'Etat. Evidemment, cette dimension de l'hébergement vient en complément d'autres dispositifs, dont j'ai eu l'occasion de vous parler déjà : les accueils de jour, le 115, les maraudes, le pôle famille, les interventions médico-sociales, psychiatriques et sanitaires, ainsi que les lieux d'hygiène.

Je ne sais pas si le renforcement hivernal de l'accueil des sans abri permettra de contribuer à répondre aux déclarations nationales, qui s'élèvent pour dire que plus personne ne doit être contraint de vivre dans la rue. On verra, puisque des résultats doivent être rendus publics demain pour la construction d'un contrat entre le Gouvernement et les associations, qui s'inspire des travaux de la Conférence de consensus de novembre dernier et qui doit aboutir à une révision de fond, j'y insiste, des politiques publiques en faveur des sans abri.

Ce qui est certain et je vais conclure rapidement mon propos, c'est que pour être à la hauteur et sortir de ce qui constitue là aussi une exception française vis-à-vis du « sans abrisme », il faut d'abord, évidemment, empêcher que des gens ne deviennent des SDF : cela veut dire privilégier l'insertion dans la durée. C'est ensuite évidemment une politique nationale du logement qui soit véritablement ambitieuse, puisque c'est la clé de voûte de tous ces dispositifs. Et c'est enfin sortir du traitement actuel de l'urgence, avec des réponses qui sont souvent prises dans l'émotion, d'ailleurs assez naturelles vis-à-vis de situations intolérables.

Nous serons donc très vigilants à ce que les orientations présentent une véritable méthode de travail pluri-partenaire avec différents acteurs dans le domaine du soutien aux personnes sans abri. Nous serons attentifs au calendrier et au pilotage qui seront mis en place, afin d'obtenir réellement les résultats attendus. En tout cas, la Ville de Lyon sera très active localement, comme toutes ces dernières années, et prendra toute sa place et toutes ses responsabilités dans cette problématique, Monsieur le Maire. Avis favorable de la Commission.

M. GIORDANO Alain : Monsieur le Maire, chers Collègues, juste quelques mots pour saluer cette démarche, mise en œuvre par la Délégation Santé et Solidarité et son Adjointe Sylvie Guillaume. Il s'agit en effet d'un renforcement du dispositif actuel d'hébergement temporaire des sans abri pendant l'hiver (dans des bungalows), sur un site géré par Habitat et Humanisme.

Quelques remarques donc :

La première, c'est que la Ville de Lyon finance ce dispositif, comme elle en finance beaucoup d'autres en faveur des sans abri, alors même que la compétence –et cela a été dit- en matière d'hébergement d'urgence, appartient à l'Etat. C'est tout à l'honneur de notre collectivité, mais il convient de noter et regretter que les collectivités dans leur ensemble subissent de plus en plus le désengagement de l'Etat. Ce que constate régulièrement l'AMF (Association des Maires de France) et ce toutes tendances politiques confondues.

Deuxièmement, comme l'a, d'une certaine façon, dit la Ministre du Logement, Christine Boutin, le « sans-abrisme » est principalement dû à la faiblesse du logement social. Pourtant, l'Etat tarde à débloquer les fonds nécessaires à la création suffisante de logement social et se trouve contraint à gérer la pénurie, quitte à assumer le paiement extrêmement coûteux de chambres d'hôtel. Les seules déclarations, même faites avec beaucoup de conviction il faut bien en convenir, ne sauraient constituer une politique. Et il est urgent et c'est un devoir pour l'Etat, de débloquer les budgets nécessaires, comme il est de la responsabilité d'ailleurs des communes également, de respecter les obligations légales en matière de logement social, ce qui est relativement bien suivi dans notre Communauté urbaine en général.

Troisièmement enfin, sur le dispositif en lui-même, précisons qu'il complète de manière pertinente le dispositif actuel déjà mis en œuvre par la ville : les modes d'hébergement classiques, qui ont bien sûr toute leur place, sont souvent collectifs et ne répondent pas totalement à la diversité des profils des Sans Domicile Fixe. On cite souvent avec raison le cas des couples et des familles qui ont besoin d'intimité, ce que ne peuvent fournir les hébergements collectifs, à la différence du dispositif proposé ici.

La diversification des formes de logements d'urgence est donc nécessaire. Leur développement est d'ailleurs demandé par les associations qui s'occupent des sans abri comme Habitat et Humanisme ou encore l'ALPIL. Nous voterons et soutenons bien entendu, ce dossier surtout, cette démarche. Merci.

LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)